



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
RÉUNION TENUE le 17 SEPTEMBRE 2019
PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal non adopté

PRÉSENCES : Marc Chamard, Véronique Imbeault, Nathalie Drouin, Reine Foubue, Isabelle Falardeau, Mathieu Barbeau, Séverine Tacquenièrre, Julie Martin, Stéphanie Bernard, Roxanne Sergerie, Marie-Josée Guimont

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal du 18 septembre 2019
 4. Rapport annuel du conseil d'établissement 2018-2019
 5. Information sur le conseil d'établissement
 6. Élection des parents au conseil d'établissement
 7. Comité de parents de la commission scolaire des Découvreurs - élection d'un représentant et d'un substitut
 8. Organisme de participation des parents
 9. Information sur la représentation des parents au comité consultatif des services des élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)
 10. Questions diverses
 11. Levée de l'assemblée
-

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée débute à 19h05. Véronique Imbeault souhaite la bienvenue à tous. Sept parents ainsi qu'une représentante de la communauté (Maison des jeunes de L'Ancienne-Lorette) sont présents et à la rencontre.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel quel.

Proposé par Séverine Tacquenièrre, appuyée par Isabelle Falardeau.

Adopté à l'unanimité

3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL du 18 SEPTEMBRE 2018

Un survol de différents éléments de l'assemblée générale du 18 septembre 2018 est fait.

Le procès-verbal est adopté tel quel.

Proposé par Nathalie Drouin, appuyée par Julie Martin.

Adopté à l'unanimité

4.- RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2018-2019

Véronique Imbeault nous fait la lecture du rapport annuel du Conseil d'établissement 2018-2019. Elle nous mentionne une coquille à la page 2 du rapport : « lui » doit être remplacé par « lieu ».

Mathieu Barbeau nous présente le rapport financier 2018-2019 (explications des déboursés). En ce début d'année scolaire 2019-2020, l'encaisse est de 4 500\$.

Proposé par Reine Foubue, appuyée par Séverine Tacquenièrè.

Adopté à l'unanimité

5.- INFORMATION SUR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Marc Chamard explique le fonctionnement du Conseil d'établissement et la répartition des membres qui le compose. Il mentionne également les changements possibles qui suivront l'abolition des Commissions scolaires dans le rôle des membres du Conseil d'établissement.

- 8 représentants des parents, dont 4, sont élus pour une période de 2 ans et 4 sont, élus pour une période d'un an. Donc, 4 parents sont à élire cette année.
- 6 enseignants
- 2 représentants des élèves
- 1 représentant du personnel de soutien
- 1 représentant du personnel professionnel
- 2 représentants de la communauté

Il est spécifié que 10 rencontres sont prévues pour l'année scolaire 2019-2020 et qu'un minimum de 6 peut être accepté. Les rencontres se dérouleront à la bibliothèque de la PAL le mardi de 19h à 20h30 approximativement.

6.- ÉLECTION DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Véronique Imbeault explique le mode de fonctionnement des élections.

Les 4 parents dont les mandats de 2 ans sont terminés sont :

- Reine Foubue
- Isabelle Falardeau
- Véronique Imbeault
- Séverine Tacquenièrè

Érick Hervieux, quittant son poste de représentant, est remplacé par Reine Foubuë pour un mandat d'un an. Stéphanie Bernard obtient un mandat de 2 ans.

Isabelle Falardeau, Véronique Imbeault et Séverine Tacquenièrre sont réélues à l'unanimité.

Mathieu Barbeau, Julie Martin, Nathalie Drouin et Charles Pépin poursuivent leurs mandats pour une 2^e année.

7.- COMITÉ DE PARENTS – ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT

Véronique Imbeault explique qu'il s'agit d'un regroupement de parents parmi les parents membres des différents C.É. de la Commission scolaire. Ces rencontres permettent aux participants de partager leurs points de vue.

Aucun parent ne se présente. Il sera donc vérifié, lors de la prochaine rencontre du C.É, si d'autres parents sont intéressés à y participer.

8.- ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

Marc Chamard explique les objectifs de cet organisme. L'organisme est formé de parents désirant être bénévoles. La création de cet organisme est facultative et est plus souvent présente dans les écoles primaires.

Personne ne propose la création d'un O.P.P. à la P.A.L. pour l'année scolaire 2019-2020.

9.- INFORMATION SUR LA REPRÉSENTATION DES PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES DES ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)

Marc Chamard décrit le mandat du comité EHDA et précise qu'une rencontre est prévue par mois. Ce comité est formé de parents d'élèves classés EHDA et discute des mesures mises en place pour ces élèves.

Les parents recevront une lettre par courriel de la part des services éducatifs. Ceux qui le désirent pourront signifier leur intérêt directement auprès des services éducatifs.

10.- QUESTIONS DIVERSES:

Roxanne Sergerie, représentante pour la Maison des jeunes de L'Ancienne-Lorette, s'informe sur la possibilité d'être membre du C.E. pour représenter la communauté. Elle explique que la Maison des jeunes aimerait faire connaître davantage ses nombreuses activités offertes aux jeunes de L'Ancienne-Lorette. Un partenariat Maison des jeunes, enseignants et parents est également souhaité. En tant que représentante de la communauté, la Maison des jeunes aurait l'opportunité de présenter ses nombreux projets aux membres du Conseil d'établissement.

Marc Chamard suggère le 22 octobre 2019 pour la 1^{re} rencontre du Conseil d'établissement. Cette date est acceptée par tous.

11.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 19h45.

Proposé par Nathalie Drouin, appuyée par Julie Martin.

Adopté à l'unanimité

Marie-Josée Guimont,
Secrétaire de la rencontre

Marc Chamard,
Directeur

Véronique Imbeault,
Présidente